

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

ARRETE N° 2017-035

2. Libertés publiques et pouvoirs de police

Commune d'EMERCHICOURT
59580

Arrêté de circulation interdisant la circulation et le stationnement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de la société SORRIAUX TP sise 44, rue Lodieu – 59198 HASPRES, relative aux travaux d'assainissement pour le compte du syndicat d'assainissement S.M.A.R.A.N.E qui auront lieu rue Lévêque et rue Dumont à partir du 29 Mars 2017, et ce pendant toute la durée des travaux, de 7h 30 à 17h00 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Art. 1 –

Les rues, rue Dumont et Lévêque, seront barrées à la circulation (sauf riverains et services d'urgence) au droit du chantier avec déviation sur les voies adjacentes, à partir du 29 mars 2017, pendant toute la durée des travaux, de 7h30 à 17h00.

Art. 2 –

Pendant cette période, les sens interdits des rues adjacentes pourront être masqués.

Art. 3 –

Pendant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier.

Art. 4 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par la société SORRIAUX TP d'Haspres, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 5 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Art. 6 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur de la société SORRIAUX TP d'Haspres.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain.

Fait à Emerchicourt, le 28 Mars 2017

Le Maire,
Michel LOUBERT.